ODDO & CIE

OCTILLUS 3

Un produit structuré dont la performance est liée à l'indice EURO STOXX 50®* et versant à maturité un coupon de 9 % par année écoulée si l'indice n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

- ✔ **Une maturité maximale de 6 ans**
- ✔ **Un remboursement anticipé activable chaque année dès lors que l'indice EURO STOXX 50®* enregistre une performance supérieure ou égale à 9 % par rapport à son niveau initial**
- ✔ **Un mécanisme innovant : l'Effet Mémoire**
- ✔ **Capital non garanti**

* Dividendes non réinvestis

Bénéficiez dès votre souscription
d'une rémunération au taux annuel de 0.347%
prorata temporis jusqu'au 28 octobre 2010

(rémunération incluse dans le prix de souscription)

Contexte

Les marchés actions offrent des niveaux de valorisation attractifs et conservent un potentiel de hausse bien réel sur le moyen-long terme en dépit d'une situation incertaine à court terme. Dans ce contexte de marché, et après le succès de Octillus et Octillus 2, Oddo & Cie vous propose Octillus 3.

EURO STOXX 50® : indice boursier qui couvre l'Europe entière et constitué d'un échantillon de 50 des plus grandes valeurs européennes.

Mécanisme : un produit structuré à maturité maximale de 6 ans

Octillus 3 est un produit structuré dont la performance est liée à celle de l'indice EURO STOXX 50®*.

L'Effet Mémoire

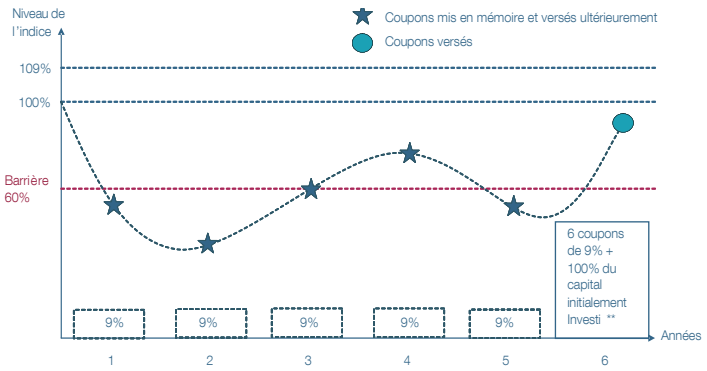

L'Effet Mémoire permet de « mettre en mémoire » un coupon de 9% par année écoulée à chaque date de constatation annuelle.

Ces coupons seront versés lors d'un remboursement anticipé ou à maturité si l'indice EURO STOXX 50®* n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

De l'année 1 à 5, l'indice EURO STOXX 50®* est inférieur à 109 % de sa valeur initiale. Le produit n'est donc pas remboursé par anticipation. Un coupon est « mis en mémoire » pour chacune des 5 années écoulées.

A la date de constatation finale (en année 6), l'indice EURO STOXX 50®* n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial. Un coupon de 9% est donc versé au titre de la dernière année, auquel s'ajoutent les 5 coupons de 9% « mis en mémoire » au cours des années précédentes**.

Les données chiffrées utilisées dans cette illustration n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

Une possibilité de remboursement anticipé chaque année de l'année 1 à l'année 5

A chaque date de constatation annuelle, si l'indice EURO STOXX 50®* enregistre une performance supérieure ou égale à 9 % par rapport à son niveau initial, le produit est remboursé de manière anticipée.

L'investisseur récupère alors l'intégralité du capital initial investi** plus un coupon de 9% au titre de l'année auquel s'ajoutent les coupons de 9% « mis en mémoire » au cours des années précédentes** (soit autant de coupons de 9 % que d'années écoulées depuis l'origine).

En cas de non remboursement anticipé, une protection du capital à maturité (6 ans) jusqu'à une baisse de 40% de l'indice

A la date de constatation finale (en année 6), si l'indice EURO STOXX 50®* n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial**, plus un coupon de 9% au titre de la dernière année, auquel s'ajoutent les 5 coupons de 9% « mis en mémoire » au cours des années précédentes** (soit 6 coupons de 9 %).

Sinon, l'investisseur subit une perte en capital égale à la baisse de l'indice EURO STOXX 50®* depuis l'origine.

Il ne reçoit pas de coupon au titre de l'année ni les coupons précédemment « mis en mémoire » en cours de vie.

* Dividendes non réinvestis.

** Calculé hors fiscalité applicable et avant frais liés au cadre d'investissement.

AVERTISSEMENT : les termes « capital investi » ou « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des EMTN, soit 1000 EUR. Le montant remboursé est calculé sur cette valeur nominale, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

Illustration du mécanisme

LÉGENDE :

- ★ Coupons mis en mémoire et versés ultérieurement
- ● Coupons versés
- ● Coupons mis en mémoire mais finalement non versés

Marché haussier à court terme

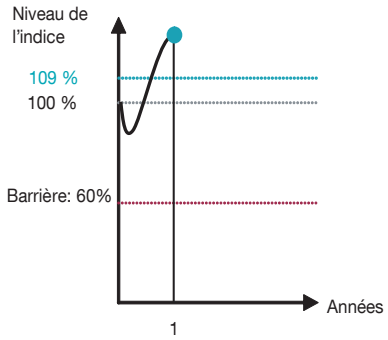

En année 1, l'indice EURO STOXX 50®* est supérieur à 109% de son niveau initial. L'investisseur est alors remboursé de manière anticipée.

L'investisseur est remboursé du montant de son capital initial** et touche 1 coupon de 9%**au titre de l'année

Taux de rendement annualisé de 9%**.

Marché stable à long terme

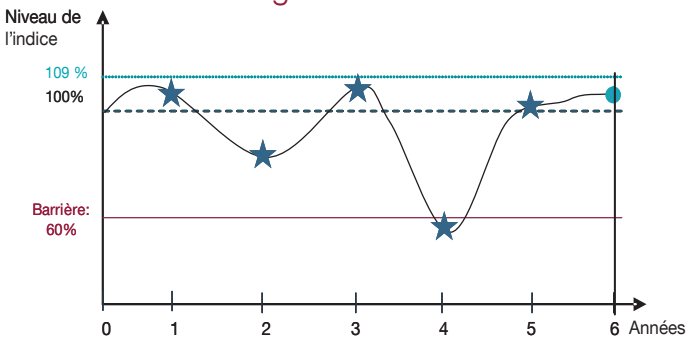

A chacune des 5 premières dates de constatation annuelle, l'indice EURO STOXX 50®* est inférieur à 109% de sa valeur initiale. Un coupon est « mis en mémoire » pour chacune des 5 années. A la date de constatation finale (en année 6), l'indice* n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

L'investisseur est alors remboursé du montant de son capital initial** et touche un coupon de 9% au titre de la dernière année, auquel s'ajoutent les 5 coupons de 9% « mis en mémoire » au cours des années précédentes**.

Taux de rendement annualisé de 7.45%**.

Marché baissier puis rebond

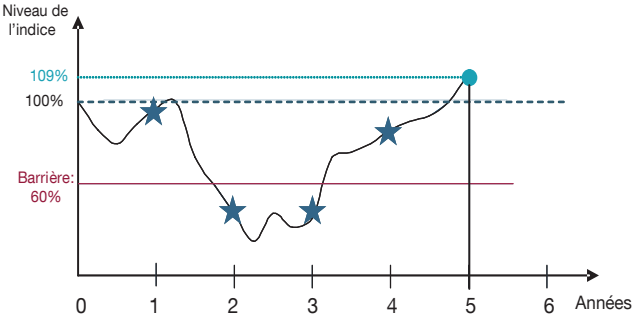

A chacune des 4 premières dates de constatation annuelle, l'indice EURO STOXX 50®* est inférieur à 109% de sa valeur initiale. Un coupon est «mis en mémoire» pour chacune des 4 années.

A la 5ème date de constatation annuelle, l'indice EURO STOXX 50®* est supérieur à 109% de son niveau initial. L'investisseur est alors remboursé de manière anticipée.

L'investisseur est remboursé du montant de son capital initial** et touche un coupon de 9% au titre de l'année 5, auquel s'ajoutent les 4 coupons de 9% «mis en mémoire» au cours des années précédentes**.

Taux de rendement annualisé de 7.7%**.

Marché baissier jusqu'à la date de constatation finale

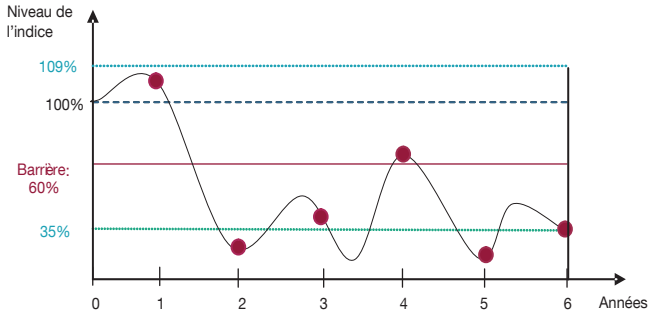

A chacune des dates de constatation annuelle, de l'année 1 à 6, l'indice EURO STOXX 50®* est inférieur à 109% de sa valeur initiale. Un coupon est « mis en mémoire » pour chacune des 6 années.

A la date de constatation finale (en année 6), l'indice EURO STOXX 50®* a baissé de 65% par rapport à son niveau initial. L'investisseur est alors remboursé à 35% de son capital initial**. Il ne reçoit pas de coupon.

Taux de rendement annualisé de -16.04%**

**Dividendes non réinvestis*

*** Calculé hors fiscalité applicable et avant frais liés au cadre d'investissement*

Les données chiffrées utilisées dans cette illustration n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

Simulations historiques

4437 tests ont été réalisés sur des placements similaires à Octillus 3 (même maturité, même indice, même formule de remboursement). Les historiques de cours ont été relevés chaque jour entre le 24 juin 1987 et le 24 juin 2010.

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le produit s'il avait été lancé dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors des différentes phases de marché ces dernières années.

Les simulations de performances passées ont trait à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Dans plus de 99 % des cas, l'investisseur aurait récupéré l'intégralité de son capital initial**, plus un coupon égal à 9%** par année écoulée.

Dans près de 89% des cas, Octillus 3 aurait été remboursé par anticipation et dans 74% des cas à l'issue de l'une des deux premières années.

Source : Crédit Agricole CIB / Bloomberg

Avantages

- Une protection du capital à maturité**, jusqu'à une baisse de 40 % de l'indice EURO STOXX 50®* par rapport à son niveau initial.
- Un mécanisme innovant, l'Effet Mémoire qui offre la possibilité de recevoir un coupon de 9% par année écoulée** :
  - lors d'un remboursement anticipé,
  - ou à maturité si l'indice EURO STOXX 50®* n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial.
- Une possibilité de remboursement anticipé chaque année, dès lors que l'indice EURO STOXX 50®* enregistre un niveau supérieur ou égal à 109 % de son niveau initial à une date de constatation annuelle.

Inconvénients

- Risque de perte en capital si l'indice EURO STOXX 50®* a baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial le 29 octobre 2016. Dans ce cas, l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre de l'année ni les coupons « mis en mémoire » en cours de vie.
- Taux de rendement annualisé limité à 9% même en cas de forte hausse de l'indice EURO STOXX 50®*.
- Non redistribution des dividendes des actions composant l'indice EURO STOXX 50®*.
- Durée effective de l'investissement non connue à l'avance par l'investisseur (pouvant varier de 1 à 6 ans).

FICHE TECHNIQUE

Type	Euro Medium Term Note (EMTN) non garanti en capital, protégé à maturité si l'indice EURO STOXX 50®* n'a pas baissé de plus de 40%
Émetteur	Crédit Agricole CIB Financial Solutions (émetteur français)
Garant	Crédit Agricole CIB (Moody's Aa3, Standard & Poors AA-, Fitch AA-)
Devise	EUR
Prix d'émission	100% du nominal
Prix d'achat	Entre le 05 juillet 2010 et le 28 octobre 2010 inclus, la valeur de marché du titre progressera régulièrement de 99,89% à 100% selon un taux annualisé de 0.347% (rémunération déjà incluse dans le prix de souscription)
Période de commercialisation	Du 05 juillet 2010 au 28 octobre 2010 inclus en assurance-vie et en compte-titres accessoirement
Frais d'entrée	0% avant la date de constatation du niveau initial de l'indice (28 octobre 2010) / 1,0% maximum après cette date
Frais de sortie	4% maximum avant la date de constatation du niveau initial de l'indice (29 octobre 2010) / 0,0% après cette date

Sous-jacent	Indice EURO STOXX 50®*
Date de constatation du niveau initial de l'indice EURO STOXX 50®*	29 octobre 2010
Dates de constatation annuelle	31 octobre 2011 (i=1) ; 29 octobre 2012 (i=2) ; 29 octobre 2013 (i=3) ; 29 octobre 2014 (i=4) ; 29 octobre 2015 (i=5) ; 31 octobre 2016 (i=6, date de constatation finale)
Dates de remboursement anticipé	15 novembre 2011 (i=1) ; 15 novembre 2012 (i=2) ; 15 novembre 2013 (i=3) ; 17 novembre 2014 (i=4) ; 16 novembre 2015 (i=5)
Date d'échéance	15 novembre 2016
Coupure	1000 EUR, avec un minimum d'achat de 50 coupures pour les comptes titres.
Marché secondaire	Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché
Cotation	Bourse du Luxembourg
Code ISIN	TBD
Code EUSIPA	1260 – Produits à rendement divers
Cadre de distribution	Assurance-vie. Compte-titres à titre accessoire

**Dividendes non réinvestis.*
*** Calculé hors fiscalité applicable et avant frais liés au cadre d'investissement.*
AVERTISSEMENT : les termes « capital investi » ou « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des EMTN, soit 1000 EUR. Le montant remboursé est calculé sur cette valeur nominale, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

AVERTISSEMENT

L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Ce document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de Crédit Agricole CIB en vue de l'achat ou de la vente du ou des produits qui y sont décrits. Les informations contenues dans le présent document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. **Les éléments ci-dessus ne constituent qu'un résumé des informations contenues dans le Prospectus établi en vue de l'émission du produit et composé du prospectus de base en date du 24 septembre 2009 complété par les suppléments en date du 17 novembre 2009, du 8 février 2010, du 31 mars 2010 et des Conditions Définitives (ces cinq documents étant rédigés en langue française). En cas de divergence entre le présent document et le Prospectus, seul ce dernier fera foi. Le prospectus de base a fait l'objet d'une approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, laquelle approbation a été notifiée à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France. Le Prospectus est disponible sans frais sur le site internet de la bourse de Luxembourg (www. bourse.lu). Crédit Agricole CIB recommande, conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF de lire attentivement la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus.** La documentation relative au produit prévoira des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains évènements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du produit ou, le cas échéant, la fin anticipée du produit. La valorisation du produit en cours de vie peut connaitre de fortes fluctuations en raison de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours et de la volatilité du sous-jacent, des taux d'intérêts et des conditions de refinancement de l'émetteur et du garant. **La valorisation du produit peut en particulier connaitre de fortes fluctuations avant les dates de constatation annuelle si l'indice est proche de 109% de son niveau initial et, avant la date de constatation finale, si l'indice est proche de 60% de son niveau initial.** Elle peut être inférieure au prix d'émission. **La valeur de remboursement du produit pourra être inférieure au montant de l'investissement initial.** Dans le pire des scenarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit). Avant tout investissement dans le produit, vous devez examiner la compatibilité d'un investissement dans le produit au regard de votre propre situation financière et patrimoniale et de votre objectif d'investissement ; vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Les porteurs des titres sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs en une masse représentée par des personnes visées dans le Prospectus. Ce document est destiné à être distribué uniquement dans le cadre (i) d'un placement privé en comptes titres et (ii) d'une offre se rapportant à un contrat d'assurance sur la vie se référant à des unités de compte (tel que visé dans le Code des assurances français). Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisé à investir dans ce produit. Ce document n'est pas destiné à être distribué aux Etats-Unis et/ou à des US Persons ou dans des Etats où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux Etats Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Elles sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché. L'information contenue dans ce document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs. Crédit Agricole CIB est agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement en France. Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le «Contrat d'Assurance Vie»), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents au dit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements. Le (les) distributeur(s) de l'Instrument Financier peuvent acquérir l'Instrument Financier à un prix inférieur au prix d'émission et / ou peuvent percevoir une commission de placement.

L'EURO STOXX 50® (« l'Indice »), ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Dénomination sociale : Oddo et Cie - Forme sociale : Société en Commandite par Actions - Capital social : 60 000 000 euros - Siège social : 12, boulevard de la Madeleine à Paris (75009) - RCS Paris 652 027 394

Oddo et Cie est une banque agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) en vue d'exercer l'intégralité des services d'investissement prévus par le Code monétaire et financier. Oddo et Cie peut également, sous réserve du respect de son agrément, exercer certaines activités bancaires.